Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260320-2026_23-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Quorum respecté		

Date de la convocation
16/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, les vingt mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents :
RICAUD Christophe
DANILO Franck
BERHAULT Patricia
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
BEAUDOUIN Isabelle
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
VARRIER Karine
MOTEL Romain
CHAUVEL Anais
THEAUDIN Stéphanie

Absences excusées : //

Absences : //

A été nommé secrétaire de séance : Stéphanie THEAUDIN

2026-23 – Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et suivants,

Vu la délibération 2026-23 en date du 20/03/2026 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Considérant que dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant que La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et que l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant que Le conseil municipal élit les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret,

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260320-2026_23-DE

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- **15 suffrages exprimés pour la liste de Franck DANILO ;**

Au vu de ces éléments, le conseil municipal

- **Elit** la liste de (Prénom et NOM de la tête de liste) ; Franck DANILO
- **Installe**
  - **Monsieur Franck DANILO en qualité de 1er adjoint ;**
  - **Madame Patricia BERHAULT en qualité de 2e adjointe ;**
  - **Monsieur Philippe GERARD en qualité de 3e adjoint ;**
- **Autorise** Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Stéphanie THEAUDIN

Le Maire
Christophe RICAUD

